

RAPPORT DU PRÉSIDENT AU CONSEIL GÉNÉRAL

3ème Commission de l'environnement, du développement durable et des transports

N° 2005-03-0014

SÉANCE DES 21 ET 22 MARS 2005	POLITIQUE : MOYENS DE L'INSTITUTION SECTEUR : ACTIONS TRANSVERSALES
<p>TITRE : AGENDA 21 DÉPARTEMENTAL - BILAN DE L'ÉDITION 2004 ET APPROBATION DE L'ÉDITION 2005</p> <p>RÉSUMÉ : En adoptant l'Agenda 21 départemental le 20 octobre 2003, l'Assemblée départementale actait d'une organisation en éditions annuelles comprenant un bilan de l'année précédente et des propositions pour l'année suivante. Le présent rapport présente un bilan de l'édition 2004 et propose une programmation de l'ensemble des 120 engagements dans le cadre de l'édition 2005.</p> <p>INFORMATIONS BUDGÉTAIRES :</p> <p>BP 2005</p>	

A l'heure de l'entrée en vigueur du Protocole de KYOTO, je vous soumetts –comme je m'y étais engagé- le bilan de la première année de réalisation de l'Agenda 21 départemental, outil d'un développement durable et solidaire en Essonne.

Il n'est pas inutile de rappeler que notre décision d'engager le Département dans cette voie, bien avant les déclarations du sommet de la Terre de Johannesburg à l'été 2002, répondait à une double prise de conscience :

- celle des impasses auxquelles conduit un mode de développement essentiellement fondé sur la croissance économique ;
- celle de la plus grande efficacité des politiques publiques qui donne du sens au progrès en plaçant l'Humain au centre des préoccupations.

Tout indique que nous avons eu raison d'être parmi les premiers à engager une stratégie de développement durable et solidaire, fondée sur une forte participation citoyenne.

L'élaboration de cette stratégie s'est appuyée sur l'Agenda 21 départemental. Avec lui le Conseil général de l'Essonne dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit. Il s'inscrit en pionnier dans la Décennie des Nations Unies (2005-2014) pour l'éducation en vue d'un développement durable.

Après un rappel des principes d'action de l'Agenda 21 départemental, ce rapport présente un bilan de l'édition 2004 et une analyse des premières dynamiques de changement à l'œuvre. L'édition 2005 vous proposera de consolider ces dynamiques et de les élargir pour faire du développement durable et solidaire le fil conducteur de l'ensemble des politiques publiques départementales.

1. Principes d'action de l'Agenda 21 départemental

L'élaboration de l'Agenda 21 départemental a reposé sur un diagnostic citoyen, issu d'une large consultation des Essonnais.

Dispositif original dans sa conception, l'Agenda 21 de l'Essonne est jusqu'à ce jour le seul agenda 21 départemental fondé sur une consultation citoyenne de cette ampleur. L'innovation, l'expérimentation et la prise de risque en sont la marque de fabrique. Il a été adopté par l'Assemblée départementale le 20 octobre 2003.

Les principes de mise en œuvre

L'Agenda 21 départemental est structuré autour de 4 orientations stratégiques correspondant aux quatre piliers du développement durable : société, économie, environnement et gouvernance. Il comprend 120 engagements répondant à 21 objectifs de politiques publiques.

Il répond à 5 principes de mise en œuvre :

- Constituer un cadre global de réflexion, de décision et d'action. Il s'agit de traiter simultanément et de façon transversale l'ensemble des politiques sectorielles du Département ;
- Apporter des réponses concrètes à des enjeux ciblés. L'Agenda 21 départemental n'est pas la solution à tout mais un projet « sur mesure » ;
- Installer un processus d'amélioration continue, en ouvrant droit à évaluation et révisions périodiques. Il s'agit de conduire le changement vers un mode de développement durable ;
- Favoriser l'émergence d'une nouvelle citoyenneté en élargissant l'audience du débat public ;
- Renforcer la transparence dans le fonctionnement du Conseil général qui annonce publiquement aux citoyens, ce qu'il va faire et rend compte de ce qu'il fait. C'est une manière de renouveler l'action publique, de conforter le service public et de crédibiliser ses relations avec les citoyens.

L'Agenda 21 départemental s'organise en éditions annuelles.

Le bilan de chaque édition annuelle permet d'en acter les avancées, mais aussi d'en déceler les faiblesses et les moyens d'y remédier. La programmation annuelle fixe les priorités à venir et prend acte des réalisations et révisions de la programmation initiale. Plan glissant, évalué et révisable, l'Agenda 21 départemental ancre le changement de long terme dans le temps de l'action.

Un Observatoire participatif des engagements, composé d'Essonnais volontaires, est constitué pour « suivre et évaluer » la mise en œuvre de l'Agenda 21, et animer le débat public.

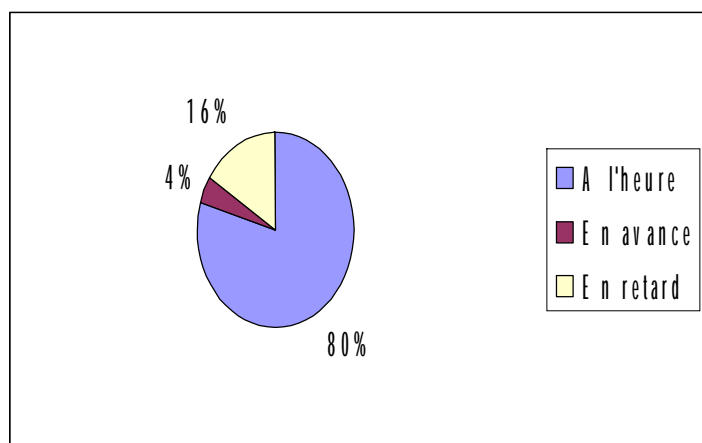
2. Bilan de l'édition 2004

Le lancement de 93 engagements

Première édition annuelle de l'Agenda 21 départemental, l'édition 2004 prévoyait la mise en œuvre de 93 engagements, dont 24 prioritaires. Elle lançait 25 études et 44 actions à mise en œuvre immédiate.

Au sein de l'administration, cette mise en œuvre a été confiée à 60 pilotes répartis dans 23 directions et missions du Département. Le pilotage d'ensemble a été confié à la mission du développement durable et solidaire, devenue depuis Délégation, rattachée au Directeur général des services.

Réalisation de l'édition 2004



- Sur les 93 engagements programmés dans l'édition 2004 :
 - 74 sont à l'heure,
 - 4 sont en avance,
 - 15 ont pris du retard
- Parmi les 24 engagements désignés comme prioritaires, 18 sont à l'heure et 6 ont pris du retard.
- Au niveau des réalisations, 25 engagements l'ont été en 2003 et 2004, 46 sont programmés sur les années suivantes.

Le bilan complet et détaillé de la mise en œuvre des 93 engagements de l'édition 2004 est présenté en annexe 1. Il peut cependant d'ores et déjà être illustré au travers de différents exemples qui traduisent cette mise en mouvement d'un développement durable en Essonne.

Renforcer la démocratie participative

- N°1** Installation de l'Observatoire participatif des engagements
- N°3** Développer des processus de participation dans les projets départementaux
- N°6** Créer un observatoire de l'Environnement (réseau d'information, de surveillance et d'alerte sur la ressource en eau, les risques naturels et industriels et les cultures d'OGM)

Mieux répondre aux besoins des personnes âgées

- N°36** Maintenir le droit à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie des personnes âgées) dans sa formulation initiale
- N°38** Créer des structures d'accueil de jour de proximité pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Améliorer les conditions de déplacement des personnes à besoins

spécifiques

N°48 Renouvellement systématique de la flotte départementale par des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite.

N°50 Création d'un guide de sensibilisation et d'appui technique pour favoriser une meilleure prise en compte des problématiques d'accessibilité en ville.

Développer la diversité et la qualité des modes de déplacement

N°61 Augmenter les fréquences et la qualité du service en semaine et le week-end sur les lignes du réseau départemental.

N°65 Mobilisation des usagers et collectivités territoriales autour des dysfonctionnements des lignes C et D du RER.

N°67 Mettre en place, aux points d'arrêt et dans les bus du réseau départemental, une information en temps réel des voyageurs.

Innover pour des transports propres

N°14,108, 109 Renouvellement en 2005 de la flotte départementale par des véhicules propres, 66 bus propres sur le réseau départemental, 9 véhicules sur dix acquis par les collègues fonctionnent au GPL.

Devenir un Département pilote du développement durable

N°17 Adopter un "guide des bonnes pratiques" de l'administration

N°20 Réalisation d'audits et de diagnostics énergétiques des bâtiments départementaux

N°23 Élaborer une charte de la coopération en faveur d'un développement durable

Six engagements prioritaires ont pris du retard. L'année 2005 sera l'occasion de leur redéfinition et de leur réalisation.

N°2 Création d'un Conseil départemental de la vie associative.

N°63 Élaboration d'un schéma départemental des déplacements

N°64 Création d'un Conseil départemental et participatif des transports.

N°66 Mobilisation des Essonnais pour la réalisation par l'État de la tangentielle ferrée Sud

N°87 Lancement d'un plan Énergies renouvelables.

N°110 Cofinancement de bus électriques dans les zones urbaines denses.

Première année de mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental, l'édition 2004 a été celle de l'expérimentation de nouvelles pratiques et l'acquisition de nouveaux modes de faire, tant en terme de rapport à l'utilisateur, de pilotage de projets que de techniques d'analyse et d'action. L'introduction des notions « d'engagement » et de « pilotage » a commencé à engendrer des changements sensibles au Conseil général.

3. De nouvelles dynamiques à l'œuvre

Au-delà de la mise en œuvre des premiers engagements, l'édition 2004 a déclenché quatre grandes dynamiques dans la conduite des projets : l'intégration de démarches participatives ; l'approche globale et transversale ; l'innovation et le partage d'expérience.

Outil du développement durable, l'Agenda 21 n'est en effet pas seulement conçu comme un programme d'actions mais comme un levier du changement dans nos pratiques, nos modes de production et de consommation.

3.1 Une démarche participative

Au cœur de l'élaboration de l'Agenda 21 départemental, la participation des Essonnien(ne)s est conçue comme un élément moteur de la conduite des changements vers un développement durable et solidaire. Il s'agit de mieux ancrer les politiques départementales sur la demande sociale et à apporter des réponses au plus près des attentes des Essonnien(ne)s. Ainsi, l'Agenda 21 départemental comprend un certain nombre de dispositifs participatifs, dont le premier d'entre eux est l'Observatoire participatif des engagements. Ces dispositifs sont complétés par un « parti pris » participatif, qui irrigue désormais la mise en œuvre des actions du Département.

L'Observatoire participatif des engagements de l'Agenda 21 départemental (OPE)

Engagement n°1 de l'Agenda 21 départemental, l'Observatoire participatif des engagements (OPE) a été mis en place le 4 décembre 2003 lors d'une première réunion plénière. Outil inédit à l'échelon d'un agenda 21, il a fonctionné en 2004 sur un mode expérimental.

Quatre groupes de travail se sont constitués, correspondant aux quatre orientations stratégiques de l'Agenda 21, et ont désigné en leur sein deux rapporteurs pour faire le lien avec le Conseil général. Il compte à ce jour plus de 380 inscrits dont 50% sont particulièrement assidus.

Au cours de l'année 2004, l'Observatoire des engagements s'est réuni à 7 reprises en séance plénière, tandis que les groupes ont tenu plus de 60 réunions de travail. Auditions de responsables de l'administration et d'organismes partenaires du Conseil général, rencontres avec des élus, cycles de conférences-débats, invitations aux réunions et colloques départementaux, on estime le temps consacré par les participants bénévoles de l'OPE à près de 6 000 heures.

Par ses échanges réguliers avec l'administration, l'OPE a contribué tout au long de l'année à irriguer la réflexion des services dans la mise en œuvre des engagements. Son bilan de la mise en œuvre 2004, en apportant un éclairage « citoyen », permettra de compléter notre appréciation des avancées et faiblesses de l'Agenda 21 départemental, et les moyens d'y remédier.

D'autres outils participatifs sont inscrits dans l'Agenda 21 pour compléter cet éclairage, dans les domaines de l'environnement, des transports, de la vie associative ou dans la conduite des schémas sociaux. Ainsi commence à se concrétiser l'association de la population essonnienne à l'élaboration des politiques départementales et à la mise en œuvre des projets départementaux (observatoire participatif de l'environnement, construction et réhabilitation des collèges, schéma des circulations douces, révision du SDRIF, avenir de la plate-forme d'Orly, élaboration du schéma départemental des personnes âgées).

3.2 Une approche globale et transversale.

La deuxième dynamique nécessaire à la conduite du changement vers un développement durable et solidaire est l'approche globale et transversale des actions et décisions. Il s'agit en effet de penser leur impact en même temps sur les trois sphères de l'économie, de la société et de l'environnement, dans le court terme et dans le long terme, sur notre territoire et à l'échelle de la planète. Cette nouvelle manière de penser en système implique une plus grande coordination des politiques publiques entre des acteurs.

En complément de la répartition des politiques sectorielles entre les Vice-présidences, l'Exécutif départemental a commencé à s'organiser en pôles autour des projets transversaux. Un premier pôle « stratégie et grands projets » réunit régulièrement 5 Vice-présidents. Un deuxième pôle « insertion » est en cours de constitution.

Au sein de l'administration, la mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental s'est traduite par la constitution de plus d'une cinquantaine de groupes projets, associant plusieurs directions à leur mise en œuvre. L'étude réalisée auprès des pilotes d'engagements à montrer que cette nouvelle manière de gérer leur conférerait une plus grande responsabilité et un rôle nouveau, et permettrait de créer des liens féconds entre les services et de nouveaux modes d'échange avec leur propre hiérarchie.

3.3 Des pratiques innovantes

Dernière dynamique à l'œuvre, liée par la mise en place de l'Agenda 21 départemental, l'innovation dans les modes d'action a nécessité le recours à des démarches expérimentales, des échanges d'expériences et l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir-faire pour les acteurs.

Il en va ainsi, par exemple, de la mise en place de process de Haute qualité environnementale dans les constructions départementales, de l'insertion de critères environnementaux, sociaux ou éthiques dans la commande publique, de la création d'une bourse de covoiturage et d'un plan de déplacement de l'administration, de la réflexion sur le bureau des temps et de l'intégration de la problématique temporelle dans les actions départementales.

3.4 Vers une nouvelle culture politique et administrative

Avec l'Agenda 21 départemental, une nouvelle culture politique et administrative s'installe au Conseil général de l'Essonne.

Ces nouvelles manières d'agir – avec davantage de participation de transversalité et d'innovation – commencent à remettre en cause certains cadres établis ; elles sont pour les acteurs, à la fois sources d'insécurité relative et de motivation plus grande.

Dans cette période d'apprentissage où pratiques anciennes et nouvelles co-existent, la sensibilisation et la formation seront déterminantes pour la réussite de la transition.

4. La programmation de l'édition 2005

Le développement durable et solidaire, fil conducteur des politiques publiques

La première édition de l'Agenda 21 départemental a permis de lancer un certain nombre d'engagements du programme et de faire émerger un certain nombre de dynamiques nécessaires. Pour passer au cran supérieur, et faire du développement durable et solidaire le fil conducteur de l'action départementale, il faut à présent consolider ces dynamiques.

C'est ce que propose l'édition 2005, qui poursuit quatre objectifs :

- mettre en œuvre les 120 engagements de l'Agenda 21 départemental ;
- proposer des outils pour faire du développement durable et solidaire le fil directeur des politiques publiques départementales ;
- consolider l'Observatoire participatif des engagements en engageant une réflexion sur l'évolution des ses missions et de ses méthodes de travail ;
- élargir la réflexion à de nouvelles politiques publiques départementales.

4.1. La mise en œuvre des 120 engagements

Le bilan réalisé identifie les engagements ayant rencontré des problèmes de pilotage, de définition initiale ou de méthodologie. L'édition 2005 propose de lancer la mise en œuvre de la totalité des 120 engagements. Pour cela, elle affine la programmation de l'édition 2004 votée le 20 octobre 2003 et programme les engagements restants.

Ainsi, certains engagements de l'édition 2004 méritent d'être fusionnés ou dédoublés ; d'autres gagneront en lisibilité avec une reformulation de leur intitulé ; d'autres enfin doivent être redéfinis notamment du fait de changements législatifs et réglementaires, ou en prévision des nouvelles compétences transférées au Département par les lois de décentralisation.

La programmation 2005 est annexée à ce bilan ([annexe 2](#)).

4.2 Un portage politique « durable et solidaire »

L'Exécutif départemental s'impliquera plus fortement en 2005 dans la démarche de l'Agenda 21. Le portage politique de l'Agenda 21 sera d'autant plus affirmé que le passage à la phase opérationnelle est maintenant largement engagé.

Le soutien que les Vice-présidents apporteront aux pilotes des engagements confortera leurs motivations et légitimera leur action.

4.3 Des outils pour une « administration durable et solidaire »

La mise en œuvre de l'édition 2004 de l'Agenda 21 départemental a confirmé la nécessité de diffuser plus largement la culture et les préoccupations du développement durable dans le quotidien départemental pour consolider les nouveaux modes de faire participatifs, innovants et transversaux.

En application de plusieurs engagements de l'Agenda 21, l'administration départementale se dotera en 2005 d'un certain nombre d'outils, parmi lesquels :

- des outils méthodologiques : un référentiel du Développement Durable et Solidaire pour analyser et conduire les politiques, actions et projets départementaux ; un guide des procédures Haute qualité environnementale pour intégrer cette démarche à l'ensemble des constructions du Département ; des outils en matière d'achats responsables, de conduite de projets et de participation ;
- des outils de gestion de l'information : expérimentation d'espaces collaboratifs pour gérer les projets transversaux et les relations avec l'OPE ;
- un « guide des bonnes pratiques » pour sensibiliser les agents au développement durable et devenir une administration exemplaire (dans le domaine des déchets, eau, énergie, déplacements, achats, comportements solidaires, participation, gestion de l'information) ;
- une cellule d'animation du travail participatif au sein de la Délégation au développement durable et solidaire ;
- un programme de formation à destination des porteurs et membres des groupes projets (notamment concernant les démarches participatives, la haute qualité environnementale et les pratiques d'achats « durables ») ;
- une formation ou une sensibilisation de tous les agents aux enjeux et démarches du développement durable.

4.4 Évolution de l'Observatoire participatif des engagements

Au terme d'une année expérimentale d'exercice de ses missions, l'Observatoire a fait l'objet d'une évaluation de son mode de fonctionnement. La démarche participative engagée est jugée tout à fait innovante et mérite d'être consolidée en adaptant les modes d'organisation et d'animation.

D'un avis partagé par les acteurs en présence – participants, élus, administration – l'Observatoire a permis d'enrichir la mise en œuvre des engagements de l'Agenda 21 départemental et de nourrir un dialogue fructueux sur les voies du développement durable en Essonne. Il souffre, en revanche, d'une faible participation des jeunes, d'un manque de moyens d'animation et nécessite d'être mieux ancré sur le territoire en multipliant notamment les lieux de rencontre décentralisés. L'attente principale des participants bénévoles de l'Observatoire des engagements est d'une plus grande participation à la mise en œuvre des engagements.

La clarification, avec la contribution des participants de l'OPE, des objectifs et règles de fonctionnement en 2005 consolidera le rôle de cet outil participatif.

4.5 Vers de nouvelles politiques publiques « durables ».

Constituant une vision à long terme de nos politiques, l'Agenda 21 départemental n'est pas figé dans sa version initiale. Certains engagements vont être révisés. Nous serons régulièrement amenés à en proposer de nouveaux.

De nouvelles politiques départementales pourront être envisagées en intégrant les dimensions du développement durable. C'est le cas, par exemple, de la politique du sport pour laquelle nous proposons d'engager une réflexion permettant de croiser les pratiques sportives et le développement durable pour intégrer de nouveaux engagements de ce type dans l'Agenda 21 départemental.



Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil général

Michel Berson

**CONSEIL GÉNÉRAL
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

**AGENDA 21 DÉPARTEMENTAL - BILAN DE L'ÉDITION 2004 ET APPROBATION DE L'ÉDITION
2005**

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération 2002-02-0015 du 28 mars 2002 portant réflexion autour d'un Agenda 21 départemental et lancement de la démarche de concertation,

VU sa délibération 2003-02-0027 du 20 octobre 2003 relative à l'adoption d'un Agenda 21 départemental,

VU le rapport de Monsieur le Président,

Sa 3ème commission entendue,

Ses 1ère, 2ème, 4ème, 5ème et 6ème commissions consultées,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DONNE acte du bilan présenté pour l'édition 2004.

ADOPTE l'édition 2005 de l'Agenda 21 départemental.

CONFIRME le développement durable et solidaire comme fil conducteur des politiques publiques du Conseil général.

DECIDE de développer au sein de l'administration départementale la formation, les outils et les moyens répondant aux principes d'action du développement durable et solidaire.

ENGAGE la réflexion sur l'évolution de l'Observatoire participatif des engagements à partir d'un bilan effectué avec les participants.

Le président du Conseil général

Michel Berson

ANNEXES A LA DELIBERATION

N° 2005-03-0014

DU 21 MARS 2005

AGENDA 21 DEPARTEMENTAL

**Agir ensemble pour une Essonne
durable et solidaire**

ANNEXE 1 - Bilan de l'édition 2004

ANNEXE 2 - Edition 2005 de l'Agenda 2 départemental

ANNEXE 1 - Bilan de l'édition 2004

Planification prévisionnelle 2004	Priorité 2004	X	Réalisation 2004	😊	A l'heure
	Mesure à effet immédiat	X		😊😊	En avance
	Lancement des études	>		😞	En retard

Objectif	n°	Engagement	2004	Réalisation 2004
Développer une citoyenneté garante du développement durable				
1. Renforcer la démocratie participative	1	Installation de l'Observatoire participatif des engagements	X	L'observatoire participatif a été mis en place le 4 décembre 2003 pour une première année expérimentale. Il fait actuellement l'objet d'une évaluation pour en améliorer le fonctionnement. 😊
	2	Création d'un Conseil départemental de la vie associative	X	Une étude portant sur la définition du rôle et de la composition de ce conseil départemental a été réalisée durant l'année 2004. Elle devait déboucher sur l'organisation d'états généraux du monde associatif préalables à sa création. Le projet est à redéfinir. 😞 A réviser
	3	Développer des processus de participation dans les projets départementaux	X	Des modes d'association et de consultation ont été expérimentés dans différents projets départementaux, élaboration de projets de collèges, gestion des ENS, voirie, circulations douces durant 2004. A partir de ces expériences une généralisation sera engagée en 2005. 😊
	4	Mettre en place les outils de concertation pour définir chaque politique publique départementale	>	Pour leur élaboration certaines politiques publiques bénéficient déjà de processus de concertation (éducation, démarches de territoire...). En 2004 de nouvelles politiques sont élaborées en concertation : la nouvelle politique agricole départementale, la révision du SDRIF. L'objectif est une généralisation de ces processus tout en tenant compte des particularités de chaque politique. L'étude des outils n'est pas lancée, elle dépend d'une évaluation préalable des expériences menées. 😊
	5	Construire un dispositif permanent de concertation et de participation de la jeunesse	>	Plusieurs dispositifs ont été envisagés mais aucun n'a été retenu. Cet engagement est à repreciser. 😊 A réviser

	6	Créer un observatoire participatif de l'Environnement (réseau d'information, de surveillance et d'alerte sur la ressource en eau, les risques naturels et industriels et les cultures d'OGM)	>	L'observatoire participatif de l'environnement a tenu sa première réunion au mois de novembre 2004. Il réunit l'ensemble des acteurs de l'environnement en Essonne (partenaires institutionnels, entreprises, collectivités, associations) et vise à constituer une base de données sur l'environnement et à échanger sur les politiques environnementales des acteurs essonniers pour mieux les coordonner.	😊😊
2. Développer une conscience éco citoyenne	7	Un « Ecobus » pour les actions de sensibilisation et d'éducation des scolaires	X	Les études de faisabilité du projet et le choix du partenaire associatif chargé de concevoir et d'animer l'écobus ont été réalisés. L'écobus sera mis en œuvre en 2005.	😊
	8	Organisation d'un concours "Agenda 21" primant les meilleurs réalisations dans 3 catégories : associations, entreprises et collectivités locales	X	Le concours sera organisé au premier semestre 2005. Les lauréats seront primés durant la semaine du développement durable en juin 2005.	😊
	9	Rubrique mensuelle du développement durable dans le Journal de l'Essonne	X	Cette rubrique fait partie du journal depuis le mois de novembre 2003. Elle relate les avancées de l'Agenda 21 et de l'Observatoire participatif des engagements. Elle contient également des conseils futés pour devenir un éco citoyen ainsi que des reportages sur des actions des Essonniers pour le développement durable.	😊
	10	Construction sur le site Internet d'une rubrique et d'un forum consacrés au développement durable et à l'Agenda 21 départemental	X	La rubrique et le forum sont intégrés au site www.essonne.fr depuis le mois de décembre 2003. Une étude en cours vise à en améliorer l'ergonomie et en faire un véritable centre de ressources et d'échanges interactif sur le développement durable.	😊
	11	Ouverture d'une maison départementale de l'environnement (lieu d'information et d'échange)	>	La Maison départementale de l'environnement sera implantée dans le domaine de Montaugé. Les études techniques sur la mise en accessibilité du bâtiment ont été réalisées. Dans le même temps les études précisant les missions confiées à cet équipement sont engagées. En lien avec l'engagement 3 ce projet sera élaboré avec les participants du Comité de suivi des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine et de l'Observatoire de l'environnement.	😊

Objectif	n°	Engagement	2004	Réalisation 2004	
3. Devenir un Département pilote du développement durable	13	Annexer à l'Agenda 21 départemental une charte interne en faveur du développement durable et solidaire	X	Les trois documents constitutifs de la charte sont en cours de réalisation : le guide des bonnes pratiques de l'administration ; un référentiel pour évaluer les politiques, actions et projets au regard du développement durable et solidaire ; une méthodologie pour intégrer la Haute qualité environnementale dans toutes les constructions départementales. Ils seront publiés en 2005.	☺
	14	Renouvellement progressif de la flotte départementale par des véhicules propres	X	Le marché des véhicules de l'administration départementale a été renouvelé en 2004 afin d'intégrer l'exigence de véhicules propres. 95% des véhicules renouvelés en 2004 utilisent du GPL ; un guide a été conçu à destination des utilisateurs pour les informer sur cette technologie propre et les inciter à adopter les réflexes de conduite « écologique ».	☺
	15	Définir des critères et une méthode d'évaluation des politiques départementales au regard des objectifs du développement durable	X	Un projet de référentiel a été élaboré par un groupe de travail de 35 cadres afin de disposer d'un outil d'évaluation au regard du développement durable des objectifs de l'agenda 21 dans un premier temps.	☺
	16	Rendre durables toutes les constructions et ouvrages départementaux en intégrant des critères HQE et de participation dans la conduite des projets	X	Tous les bâtiments neufs départementaux sont et seront HQE. Plusieurs projets sont déjà engagés tout particulièrement en ce qui concerne la construction de collèges. A partir de ces expériences « un référentiel HQE » d'aide à la conduite de projets va être réalisé.	☺
	17	Adopter un "guide des bonnes pratiques" de l'administration	X	L'édition 2005 du guide des bonnes pratiques est finalisée. Elle comprend 7 volets de progression : déchets, eau-énergie, déplacements, achats, travail solidaire, participation, transversalité-circulation de l'information. Chaque volet liste des engagements individuels et collectifs. Le guide sera accompagné de la mise en place de référents dans les services et d'indicateurs.	☺
	18	Créer et former un réseau de correspondants du développement durable dans tous les services départementaux	X	Il s'agit, avant de finaliser la liste des membres de ce réseau, de disposer de l'évaluation du dispositif de pilotage des engagements par les pilotes/cadres départementaux.	☺
	19	Adoption d'une charte éthique des achats publics responsables	X	Le Département est membre fondateur du réseau des collectivités franciliennes éthiques, qui mène deux expérimentations d'achats éthiques en matière de jouets et de vêtements.	☺

20	Réalisation d'audits et de diagnostics énergétiques des bâtiments départementaux	X	Engagement d'un audit sur 3 ans des fluides sur l'ensemble du patrimoine rapport intermédiaire juin 2005, rapport final fin 2005 et engagement des travaux en 2006.	☺
21	Privilégier les bois éco certifiés dans les commandes et appels d'offres du Département	X	Cette opération sera finalisée en 2005 dans le cadre du groupe de travail de l'ARENE.	☺
22	Intégrer le Département dans les réseaux d'acteurs du développement durable	X	Le Conseil général a adhéré dès 2004 au Comité 21, dont il est désormais un membre actif, à l'association HQE ainsi qu'au réseau des « 500 villes pour le commerce équitable ». Il a intégré les groupes de travail des Ecomaires, de Cités Unies de France, de l'ARENE, du réseau des collectivités éthiques d'Ile-de-France et travaille en partenariat avec l'ADEME et l'association 4D sur de nombreux chantiers de l'agenda 21.	☺
23	Élaborer une charte de la coopération décentralisée en faveur d'un développement durable	X	Le Département a co-élaboré cette charte avec d'autres collectivités européennes sous l'égide de la Commission et l'a adoptée en juin 2004. Des groupes de travail ont été constitués avec les associations essonniennes de la coopération décentralisée pour mettre en œuvre cette charte dans la conduite des projets locaux.	☺
24	Soutien technique et financier aux démarches "Agenda 21" engagées par les collectivités locales de l'Essonne	X	La délibération du 28 mars 2002 prévoyait les financements d'agenda 21 des intercommunalités. La délibération du 21 mars 2005 prévoit d'étendre le bénéfice du financement aux communes.	☺

Planification prévisionnelle 2004	Priorité 2004	X	Réalisation 2004	😊	A l'heure
	Mesure à effet immédiat	X		😊😊	En avance
	Lancement des études	>		😞	En retard

Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire

Objectif	n°	Engagement	2004	Réalisation 2004	
4. Favoriser la qualité, la mixité et la diversité de l'Habitat	25	Diagnostic de l'habitat et des besoins de logement en Essonne	X	En 2004 élaboration partenariale (État, Département, CAF, Agence d'urbanisme) du cahier des charges de l'étude. Consultation et choix du prestataire, IAURIF. Le rendu de l'étude est prévu en mai 2005.	😊
	26	Accroître le soutien à la construction et à la réhabilitation des logements	X	S'agissant d'une politique déjà mise en œuvre par le Département, un bilan doit être réalisé en lien avec l'étude engagée dans le cadre de l'engagement 25.	😊
	27	Disposer d'un outil foncier pour diversifier l'offre de logement, la mixité sociale, le renouvellement urbain et faciliter les opérations d'aménagement et d'équipements	>	Le Département a accepté le principe de la participation à la construction de l'outil foncier régional. Dans le même temps, le département dans le cadre de cette réflexion s'oriente vers la définition d'une politique départementale foncière.	😊
	28	Définir avec les bailleurs sociaux une charte de qualité de l'architecture et de l'aménagement des espaces extérieurs	>	Cet engagement qui a fait l'objet d'un travail avec les différents acteurs et de la rédaction d'une proposition de charte. Toutefois l'engagement est perçu comme non prioritaire par les bailleurs du fait des difficultés plus importantes qui concernent le secteur du logement social.	😊
5. Créer du lien social	29	Soutien accru aux porteurs de projets intergénérationnels	X	Ce dispositif fera l'objet d'une refonte dans le cadre de actions proposées dans le schéma départemental des personnes âgées 2005/2010.	😞 A réviser
	30	Ouvrir des lieux de rencontres et de réunions à Chamarande	X	Le domaine de Chamarande accueille 200 000 visiteurs/an. Deux salles de réunions ont été réhabilitées. Une salle de réunion de 40 places est en cours de réhabilitation.	😊
	32	Création d'un centre de ressources pour appuyer les projets associatifs et citoyens	>	L'état d'avancement de cet engagement est lié à l'engagement 2 portant sur la création d'un Conseil départemental des associations.	😞 A réviser
	34	Diffusion culturelle dans les territoires du Sud du département	>	Un dispositif de diffusion culturelle a été construit avec les partenaires à partir de l'identification de la demande portant sur le cinéma et les spectacles vivants (projet Nomade), en partenariat avec CinEssonne et Acte 91.	😊😊

6. Mieux répondre aux besoins des personnes âgées	36	Maintenir le droit à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie des personnes âgées) dans sa formulation initiale	X	Conformément à son engagement, le Département a maintenu les critères d'octroi de l'APA en compensant le désengagement financier de l'État suite au décret de 2003. Une évaluation du coût de cette mesure et du nombre de bénéficiaires supplémentaires est en cours de réalisation.	😊
	37	Intensifier les actions de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	X	Le Département a financé en 2004 par le biais d'une association une centaine de sessions de formation contre la maltraitance des personnes âgées. Ces sessions semblent couvrir les besoins de l'ensemble des maisons de retraite et permet de commencer à former les familles d'accueil. L'action sera reconduite en 2005 et les années suivantes.	😊
	38	Créer des structures d'accueil de jour de proximité pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	X	Le public est estimé à 8 800 personnes. En 2004, un établissement d'accueil de jour de 10 places a été autorisé à Sainte-Geneviève-des-Bois. Un projet de 12 places en 2005 et deux projets de 10 et 15 places en 2006 devraient être autorisés.	😊
	39	Développement des plateformes départementales de services d'aide à la personne	>	Il est proposé de reformuler cet engagement « amélioration de la qualité de service d'aide à la personne » et d'en redéfinir le contenu.	😞 A réviser

Planification prévisionnelle 2004	Priorité 2004	X	Réalisation 2004	😊	A l'heure
	Mesure à effet immédiat	X		😊😊	En avance
	Lancement des études	>		😞	En retard

Objectif	n°	Engagement	2004	Réalisation 2004	
7. Faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées	40	Permettre le maintien à domicile en développant une offre de service adaptée (auxiliaires de vie)	X	55 postes d'auxiliaires de vie sont actuellement financés au sein d'associations par le Département. Dans le cadre de la révision du Schéma départemental des personnes handicapés, la question du maintien à domicile sera abordée de manière globale : services à domicile, accessibilité des logements, transport, culture, etc.	😊
	41	Plus une seule construction de bâtiments, d'équipements ou d'espaces publics, subventionnée par le Département, qui ne prenne en compte l'accessibilité des personnes handicapées	X	Toutes les constructions neuves répondent à cette obligation. La question est posée pour les bâtiments anciens et pour ce qui concerne le reste des espaces publics. La réalisation du guide d'aide à la mise en accessibilité (engagement 50) a été une première étape de ce travail. Sa diffusion sera l'occasion de sensibiliser et former les collectivités territoriales sur cette question.	😊
	42	Ouverture d'une Maison départementale du handicap	>	En attente, pour ce type de structure, du cadre défini par la loi qui prévoit pour leur gestion un partenariat au sein d'un Groupement d'intérêt public de l'État et du Département.	😊
	45	Plus un seul adulte handicapé sans structure d'accueil adaptée à horizon de 10 ans	>	Depuis 4 ans multiplication par deux des possibilités d'accueil. 2005 : révision du schéma départemental des personnes handicapées. Dans ce cadre une étude des besoins est engagée et permettra dans l'objectif fixé par cet engagement de programmer la création de places d'accueil. Importance des partenariats à construire avec les monteurs de projets.	😊
8. Améliorer les conditions de déplacement des personnes à besoins spécifiques	47	Création d'une centrale de réservation et d'un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite	X	Ce projet après étude a été réorienté vers la création d'une centrale de mobilité priorisant dans un premier temps l'offre de service en direction des personnes à mobilité réduite. Un groupe de travail a été constitué par le Syndicat des transports d'Ile-de-France à l'échelle régionale. Le Département engage une étude sur le mode de gestion de ce service public.	😊

	48	Renouvellement systématique de la flotte départementale par des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite	X	Depuis septembre 2003, 185 véhicules à plancher surbaissés pour 20 collectivités différentes ont été subventionnés. Les lignes Yerres/Évry et Dourdan/Courtaboeuf/Orsay sont entièrement équipées.	☺
	49	Soutien technique et financier aux projets de mise en accessibilité des arrêts de bus	X	101 points arrêt ont été mis en accessibilité, 73 sont programmés en 2005.	☺☺
	50	Inciter les collectivités locales à l'élaboration d'un diagnostic sur l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite	>	Le guide de sensibilisation et d'appui technique aux communes pour favoriser une meilleure prise en compte des problématiques d'accessibilité en ville a été élaboré avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement. Sa diffusion est programmée au premier semestre 2005.	☺
9. Renforcer les solidarités en direction des familles et des enfants	52	Développer les actions d'insertion et de lutte contre les exclusions.	X	Renforcer le plan départemental d'insertion et de lutte contre les exclusions.	☹
	53	Généraliser les plates-formes de services publics regroupant différents services sociaux (communes, département, État)	X	Lien avec l'engagement 55. Une plate-forme de services publics a été ouverte à Palaiseau en mars 2004. Des plates-formes sont programmées à Athis-Mons, Marcoussis et Juvisy et devraient rapidement voir le jour. Des contacts sont pris avec les communes de Ris-Orangis, Grigny et Sainte-Geneviève-des-Bois. La mise en œuvre de cet engagement peut se heurter à la problématique de la disponibilité foncière et à la capacité d'investissement des communes.	☺
	54	Améliorer l'accueil du public et développer les services de proximité (crèches notamment) ; mettre en œuvre la charte du travail social	X	Chaque Maison Départementale des Solidarités est en charge d'élaborer un projet d'accueil et d'accompagnement de ses usagers. Chaque MDS a défini ses besoins. Trois projets sont validés. En 2005 tous les projets doivent être validés.	☺
	55	Programme de réhabilitation des maisons départementales des solidarités et des centres départementaux de PMI	>	Relogement des MDS de Corbeil-Essonnes, Palaiseau, Brétigny. Mai 2005 est prévu pour la MDS d'Évry.	☺☺

Objectif	n°	Engagement	2004	Réalisation 2004	
----------	----	------------	------	------------------	--

Promouvoir un développement raisonné pour être durable

10. Économiser l'espace et maîtriser l'extension urbaine	56	États généraux pour une contribution du Département à la révision du SDRIF (Schéma directeur de la région Ile-de-France)	X	Les États généraux « Essonne 2020 » se sont tenus le 19 mars 2005. Ils constituent la première étape de la consultation sur la révision du SDRIF et du travail d'élaboration du schéma d'orientation pour un développement durable de l'Essonne.	☺
	57	Étudier les conditions pour contenir le développement des plates-formes logistiques	X	Une étude a été réalisée en 2004 comprenant trois phases : recensement des lieux de dynamique logistique en Essonne ; impacts sur l'emploi, l'environnement etc. ; propositions d'orientations. L'étape suivante sera de conclure sur des préconisations en 2005.	☺
	58	Soutien à l'élaboration de projets de territoire en concertation avec la population et les collectivités territoriales	X	Le Département s'est impliqué dans l'accompagnement de deux projets de territoire celui du plateau de Saclay/centre d'envergure européen et celui du centre Essonne/Seine/Orge. Les études relatives au projet de territoire de la Juine sont engagées.	☺
	59	Soutien aux outils techniques qui contribuent à la mise en œuvre des principes du développement durable	X	Soutien financier et partenariat d'études avec l'Agence d'urbanisme Centre Essonne/Seine/Orge et le Conseil d'Aménagement d'Urbanisme et d'Environnement.	☺
11. Développer la diversité et la qualité des modes de déplacement	61	Augmenter les fréquences et la qualité du service en semaine et le week-end sur les lignes du réseau départemental	X	Suite à une étude de besoin sur les 9 lignes de bus départementales, l'amplitude horaire a été renforcée sur la ligne 1 permettant de créer trois courses supplémentaires. Sur les lignes 1 et 4 a été mis en place un service supplémentaire le samedi.	☺
	62	Programmer de nouvelles lignes de bus (notamment Massy-Orly, Etampes-Evry, Val d'Yerres-Orly) et l'extension des lignes existantes vers les départements limitrophes	X	Le cahier de charges de l'étude relative à la révision du schéma départemental des lignes départementales est élaboré et devrait aboutir au choix du prestataire début 2005, pour une étude d'une durée de un an. La ligne départementale Massy/Orly est programmée pour une ouverture en 2005. Deux études de faisabilité sont lancées pour les trajets Val d'Yerres-Val de Seine vers Créteil et Orly/Rungis.	☺
	63	Élaboration d'un schéma départemental des déplacements	X	Ce schéma sera l'outil de mise en œuvre des orientations de la politique des transports en Essonne.	☹ A réviser

64	Création d'un Conseil départemental et participatif des déplacements (associant les différentes collectivités concernées, les usagers et les transporteurs)	X	Le Comité départemental des transports sera transformé en Conseil départemental des déplacements avec l'adoption du rapport d'orientation de la politique des transports en Essonne en 2005. Il associera l'ensemble des partenaires du transport public à l'élaboration de diagnostics et programmes d'actions.	☺
65	Améliorer la qualité du service aux voyageurs sur les lignes RER C et D	X	Le Département se fait, au nom des usagers, l'interlocuteur de la SNCF et de RFF pour leur proposer un contrat comportant des engagements d'amélioration à un, trois, et cinq ans. Il propose de cofinancer ces mesures et demande que les associations d'usagers soient cosignataires du contrat.	☺
66	Mobilisation des Essonnien pour la réalisation par l'État de la tangentielle ferrée Sud Massy-Evry	X	Le niveau de réalisation du contrat de plan Etat-région s'annonce faible à l'échéance de 2006. La tangentielle n'a ainsi pas fait l'objet d'un accord définitif de l'État. Dans la négociation, le Département réaffirme l'importance de la tangentielle pour l'Essonne et demande que les aménagements pouvant être mis en œuvre rapidement et concourant à la faisabilité de la tangentielle soient réalisés sur les tronçons déjà existants devant accueillir cet équipement.	☹ A réviser
67	Mettre en place, aux points d'arrêt et dans les bus du réseau départemental, une information en temps réel des voyageurs.	X	2004 : Définition du cahier des charges de cette étude et organisation de la consultation permettant de retenir la maîtrise d'œuvre. La phase opérationnelle débutera en 2005.	☺
68	Ouvrir une 9ème ligne de bus départementale Val d'Yerres-Evry via Vigneux et Ris-Orangis	X	La ligne 9 a été ouverte en novembre 2003. Mise en place d'un comité d'axe chargé du suivi et de l'évaluation du fonctionnement de cette ligne.	☺
69	Création d'un bureau des temps	>	La création d'un bureau des temps n'a pas à ce stade été retenue. La mise en œuvre de projets prenant en compte la dimension temporelle a été privilégiée : réflexion sur les modes d'accueil petite enfance, plan de déplacements d'administration, réflexion sur l'ouverture d'espaces publics numériques dans les collèges à un public non scolaire...	☺

Objectif	n°	Engagement	2004	Réalisation 2004	
12. Partager la voirie	71	Un plan départemental des liaisons douces alternatives à la voiture	X	Le schéma directeur des liaisons douces a été approuvé en Assemblée départementale le 20 octobre 2003 ainsi qu'un financement d'1,6 millions d'euros par an jusqu'en 2015. Le Conseil général met en œuvre les objectifs fixés. Parallèlement, les Unités techniques territoriales incluent désormais également des circulations douces dans les projets de requalification, de réfection et de réhabilitation de la voirie.	☺
	72	Entretien écologique des abords de la voirie départementale (alignements d'arbres, dépendances vertes, fauchage tardif)	X	Cet entretien est déjà expérimenté sur certaines voiries départementales. L'entretien écologique impose certaines contraintes qu'il faudra négocier avec la voirie (problème de sécurité). 2005 : inventaire de la faune et de la flore 2006 : Élaboration d'un schéma directeur et d'une charte d'aménagement.	☺
	73	Aménager partout où cela est nécessaire une voie réservée ou prioritaire aux bus sur les routes à 2X2 voies relevant de la compétence du Conseil général de l'Essonne et favoriser ces aménagements sur les voiries non départementales	>	Cette étude est liée à deux autres études : celle identifiant les « points durs bus » sur le réseau routier départemental et l'étude sur le schéma des sites propres pour les transports en commun.	☹ A réviser
	74	Un schéma départemental d'aménagement de sites propres pour les transports en commun	>	Élaboration du cahier des charges et lancement du marché en 2004, pour une étude de 6 mois en 2005.	☺
13. Orienter l'essor économique sur les objectifs du développement durable	77	Favoriser l'insertion des publics jeunes en difficulté en déployant l'école de la deuxième chance sur l'ensemble du territoire au terme d'une première phase d'expérimentation	X	Une première école de la deuxième chance a été ouverte en janvier 2004 et accueille 60 stagiaires. En 2005, la réflexion doit être menée sur son extension avec pour objectif l'ouverture d'une deuxième école en 2006.	☺
	78	Développer les initiatives en faveur du commerce équitable	X	Le Département a adhéré en mars 2004 à la campagne " 50 villes s'engagent pour le Commerce Équitable". Il a organisé des actions de sensibilisation au sein de l'administration. Un groupe de travail comprenant les acteurs du commerce équitable essonniers organisera les actions pour la semaine du commerce équitable au mois de mai 2005 et formulera des propositions pour une politique départementale de soutien à ce secteur.	☺

	79	Soutenir les action des entreprises d'insertion et associations intermédiaires pour l'insertion professionnelle et les chantiers écoles »	X	Un état des lieux des dispositifs de soutien et d'accompagnement et des expériences existantes est en cours.	☺
	80	Table ronde sur la formation professionnelle et continue en Essonne	X	Cet engagement doit être redéfini quant à son objectif et à son contenu.	☹ A réviser
	81	Favoriser la transmission et la reprise d'activité des très petites entreprises	X	Une convention avec les Chambres des métiers et du commerce propose un dispositif d'aide. Un bilan doit être effectué pour adapter au besoin le dispositif existant.	☺
	82	Favoriser l'émergence d'un pôle de recherche technologique sur les questions de l'environnement (énergies renouvelables, eau, traitement des déchets, lutte contre les nuisances sonores et olfactives)	>	Les études n'ont pas été lancées.	☹

14. Favoriser les énergies renouvelables et promouvoir la démarche Haute Qualité Environnementale	87	Lancement d'un plan Énergies renouvelables	X	L'étude n'a pas pu être lancée suite aux difficultés de recrutement de l'expert énergie. Le poste doit être pourvu en 2005. Il permettra une amplification du travail déjà engagé sur les questions énergétiques.	☹
	88	Mise en place d'une démarche de Haute de qualité environnementale dans tous les chantiers de constructions départementales	X	Toutes les constructions de bâtiments départementaux intègrent désormais les cibles de la Haute qualité environnementale. Après l'expérience du collège de Grigny, deux collèges HQE sont conçus à Villabé et Montgeron. Une réflexion devra porter sur l'intégration de la haute qualité environnementale dans les réhabilitations, qui est plus complexe à mettre en oeuvre.	☺
	89	Bonification des aides départementales pour les communes adoptant une démarche de Haute qualité environnementale	X	Le Département bonifie les subventions aux collectivités portant sur des réalisations en HQE dans le cadre des contrats triennaux départementaux. Le principe de bonification doit désormais être étendu au-delà des contrats triennaux et amplifié par l'adoption d'un référentiel commun aux collectivités de l'Essonne	☹
	90	Étude des capacités de production de bio-carburants en Essonne et de la demande potentielle de cette énergie dans les transports collectifs	>	L'étude n'a pas encore été lancée.	☹ A réviser

15. Privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement	92	Soutenir les démarches de maintien d'une agriculture périurbaine	X	Colloque sur l'agriculture périurbaine organisé en décembre 2003 et constitution d'un groupe de travail avec les acteurs de l'agriculture en 2004 pour l'élaboration d'une nouvelle politique départementale agricole. Des propositions portant sur la préservation de l'agriculture périurbaine seront élaborées en 2005.	☺
	93	Soutenir l'expérimentation des contrats d'agriculture durable (CAD)	>	Dans le cadre de la réflexion précitée, un dispositif d'abondement de l'aide de l'État aux contrats d'agriculture durable a été examiné par les membres des groupes de travail.	☺

Planification prévisionnelle 2004	Priorité 2004	X	Réalisation 2004	😊	A l'heure
	Mesure à effet immédiat	X		😊😊	En avance
	Lancement des études	>		😞	En retard

Objectif	n°	Engagement	2004	Réalisation 2004	
----------	----	------------	------	------------------	--

Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures

16. Préserver les espaces naturels et le patrimoine	97	Élargir la politique départementale d'acquisition et de valorisation des Espaces naturels sensibles (ENS)	X	Le bilan de la politique d'acquisition et de valorisation des ENS 99-2004 a été finalisé. La nouvelle programmation 2005-2009 est en cours d'élaboration. Elle a fait l'objet d'une présentation à l'Observatoire de l'environnement et devrait être votée en 2005. Elle élargira la réflexion aux ENS et aux paysages.	😊
	98	Assises nationales biennales des ENS	X	La troisième édition nationale des Journées techniques sur les espaces naturels sensibles s'est déroulée les 11 et 12 octobre à Marcoussis sur le thème « Espaces Naturels Sensibles : outil stratégique de développement durable des territoires départementaux ? ». Il s'agissait de faire le point sur les nouvelles directives et de faire des propositions au Ministre de l'écologie et du développement durable.	😊
	99	Schéma départemental des paysages remarquables, naturels ou bâtis	>	Cette politique relative au financement des espaces verts urbains ne rencontre pas le succès escompté sauf pour les parcs urbains et les jardins familiaux. Elle est en cours d'évaluation.	😊
17. Reconquérir la qualité des rivières	101	Définition d'une politique globale départementale de l'Eau à l'échelle des bassins versants	X	La nouvelle politique de l'eau a été votée par délibération du 20 octobre 2003. Elle propose des dispositifs de subventionnement plus favorables à une gestion durable de l'eau. En 2005, une évaluation de son impact et des changements induits sera réalisée.	😊
18. Prévenir la production et développer la valorisation des déchets	104	A partir du Plan départemental d'élimination des déchets, affirmation d'une politique départementale globale de réduction et de valorisation des déchets	X	Une délibération a été votée le 20 octobre 2003. L'objectif principal est de fixer à 80 kg par habitant la production annuelle de déchets sachant que 17% de la population a d'ores et déjà dépassé ce plafond. Parmi les mesures mises en place figurent un important volet de communication et sensibilisation sur la prévention, ainsi que des études sur la gestion des déchets dans les zones d'activités en partenariat avec la CCI.	😊

	105	Poursuivre la réflexion sur l'incinération des déchets et sur les modes de valorisation complémentaires en lien avec la région Ile-de-France	>	Étude en cours	☺
Objectif	n°	Engagement	2004		
19. Innover pour des transports propres	108	Des bus propres sur le réseau de transports en commun du Conseil général	X	Sur le réseau départemental, l'ensemble des véhicules sera progressivement équipé de filtres à particules. En 2004, 66 véhicules en ont bénéficié. Une expérimentation est également programmée d'équipement en véhicules au gaz naturel de ville sur la ligne Massy/Saint-Quentin en Yvelines.	☺
	109	Bonification des subventions pour l'acquisition de véhicules propres par les collègues	X	Par délibération votée le 20 octobre 2003, le Département a bonifié les aides accordées aux collègues qui se dotent de véhicules propres. En 2004, 9 véhicules achetés sur 10 fonctionnent au GPL. Suite au souhait des collègues d'étendre ce dispositif, une nouvelle délibération en 2005 permettra de majorer le montant de la subvention accordée aux véhicules propres et d'augmenter à 15 véhicules le quota annuel de l'aide.	☺
	110	Cofinancement de bus électriques dans les zones urbaines denses	X	Une étude a porté sur les expérimentations et les financements existants.	☹ A réviser
	111	Participation à la création d'une bourse d'échanges pour le co-voiturage	>	Une expérimentation a été mise en œuvre en septembre durant la semaine des transports par des agents départementaux volontaires. Une étude de généralisation du covoiturage est en cours avec l'appui méthodologique et l'expérience de la Maison du temps et de la mobilité de Belfort.	☺
	112	Étude de faisabilité de batobus sur la Seine en partenariat avec les départements voisins	>	Étude à redéfinir. Interrogation sur la faisabilité de cet engagement.	☹ A réviser
20. Agir contre les nuisances sonores et les pollutions	114	Vigilance et mobilisation pour le maintien du couvre-feu à Orly, le respect de l'arrêté ministériel fixant à 250 000 le nombre maximum de créneaux par an, en vue de la limitation du nombre de mouvements à 200 000 environ, et pour le respect de la réglementation sur les couloirs aériens	X	Positionnement en ce sens clairement arrêté par le Conseil général. Une motion a été adoptée par l'Assemblée départementale. Les États généraux d'Orly organisés en juin 2005 avec le Conseil général du Val de Marne permettront de reposer cette question en l'intégrant dans la globalité des problématiques aéroportuaires.	☺
	115	Organiser des États généraux du trafic aérien	X	Les états généraux du transport aérien sont programmés pour juin 2005 en partenariat avec le Conseil général du Val de Marne. Dans ce cadre, des études ont été lancées et sont en cours de réalisation.	☺

	116	Contribution au réseau BruitParif	X	Le Département a décidé de contribuer au financement de ce réseau, dont l'objectif est la mesure des bruits et l'information des publics.	☺
	117	Élaboration d'une cartographie/action du bruit en Essonne	>	Le cahier des charges sera finalisé au premier trimestre 2005. Il a nécessité pour son élaboration un important travail, en 2004, puisqu'il porte sur tous les bruits et intègre un volet sur le ressenti du bruit par la population.	☺
21. Disposer d'une information fiable sur les risques majeurs	118	Installation de la Commission d'information sur le site du CEA à Bruyères-le-Chatel et poursuite du travail d'animation des autres Commissions locales d'information (CLI) des sites sensibles	X	La commission d'information autour du CEA de Bruyères-le-Chatel a été créée en mai 2004 par arrêté ministériel. Un bilan a été réalisé pour redynamiser la commission d'information du CEA de Saclay et aboutit à une nouvelle organisation. La mise en œuvre de cet engagement est à poursuivre, en ce qui concerne les sites sensibles, en lien avec le travail engagé sur le risque industriel.	☺
	119	Information et sensibilisation, en lien avec les services de l'État, sur les risques naturels et industriels	>	Réalisation partielle en ce qui concerne le risque eau. 2005 mise en ligne des Plans de Prévention contre Risques d'Inondation. Difficultés sur les risques industriels quant à l'accès à l'information.	☺
	120	Cartographie du risque d'inondations en Essonne	>	Première étape mise en ligne sur le site du Conseil général d'une cartographie des plus hautes eaux. Deuxième étape en 2005.	☺

ANNEXE 2 - Edition 2005 de l'Agenda 21 départemental

Edition 2005	Programmation 2005	X	prévisions de réalisation
	Révision de l'engagement initial	X	
	Validation programmation 2004		

Développer une citoyenneté garante du développement durable

Objectif	n°	Engagement Édition	2005	Réalisation prévisionnelle
1 Renforcer la démocratie participative	1	Installation de l'Observatoire participatif des engagements		2004
	2	Création d'un Conseil départemental de la vie associative	X	à réviser
	3	Développer des processus de participation dans les projets départementaux		2005
	4	Mettre en place les outils de concertation pour définir chaque politique publique départementale		2007
	5	Construire un dispositif permanent de concertation et de participation de la jeunesse	X	à réviser
	6	Créer un observatoire participatif de l'Environnement (réseau d'information, de surveillance et d'alerte sur la ressource en eau, les risques naturels et industriels et les cultures d'OGM)		2004
2 Développer une conscience éco citoyenne	7	Un « Ecobus » pour les actions de sensibilisation et d'éducation des scolaires		2005
	8	Organisation d'un concours "Agenda 21" primant les meilleures réalisations dans 3 catégories : associations, entreprises et collectivités locales		2005
	9	Rubrique mensuelle du développement durable dans le Journal de l'Essonne		2004
	10	Construction sur le site Internet d'une rubrique et d'un forum consacrés au développement durable et à l'Agenda 21 départemental		2004
	11	Ouverture d'une maison départementale de l'environnement (lieu d'information et d'échange)		2007
	12	Soutien aux projets éducatifs relatifs au développement durable dans les établissements scolaires	X	Lancement de cet engagement en partenariat avec l'Inspection d'académie pour une définition des modalités de mise en œuvre.

Développer une citoyenneté garante du développement durable

Objectif	n°	Engagement Édition	2005	Réalisation prévisionnelle
3 Devenir un Département pilote du développement durable	13	Annexer à l'Agenda 21 départemental une charte interne en faveur du développement durable et solidaire		2005
	14	Renouvellement progressif de la flotte départementale par des véhicules propres		2004-2007
	15	Définir des critères et une méthode d'évaluation des politiques départementales au regard des objectifs du développement durable		2005
	16	Rendre durables toutes les constructions et ouvrages départementaux en intégrant des critères HQE et de participation dans la conduite des projets		2005
	17	Adopter un "guide des bonnes pratiques" de l'administration		2005
	18	Créer et former un réseau de correspondants du développement durable dans tous les services départementaux		2005
	19	Adoption d'une charte éthique des achats publics responsables		2005
	20	Réalisation d'audits et de diagnostics énergétiques des bâtiments départementaux		2005
	21	Privilégier les bois éco certifiés dans les commandes et appels d'offres du Département		2005
	22	Intégrer le Département dans les réseaux d'acteurs du développement durable		2004
	23	Élaborer une charte de la coopération décentralisée en faveur d'un développement durable		2004
	24	Soutien technique et financier aux démarches "Agenda 21" engagées par les collectivités locales de l'Essonne		2005

Edition 2005	Programmation 2005	X	prévisions de réalisation
	Révision de l'engagement initial	X	
	Validation programmation 2004		

Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire

Objectif	n°	Engagement Édition	2005	Réalisation prévisionnelle
4 Favoriser la qualité, la mixité et la diversité de l'Habitat	25	Diagnostic de l'habitat et des besoins de logement en Essonne		2005
	26	Accroître le soutien à la construction et à la réhabilitation des logements		2006
	27	Disposer d'un outil foncier pour diversifier l'offre de logement, la mixité sociale, le renouvellement urbain et faciliter les opérations d'aménagement et d'équipements		2007
	28	Définir avec les bailleurs sociaux une charte de qualité de l'architecture et de l'aménagement des espaces extérieurs	X	à relancer auprès des bailleurs sociaux
5 Créer du lien social	29	Soutien accru aux porteurs de projets intergénérationnels	X	à mettre en œuvre dans le schéma départemental des personnes âgées
	30	Ouvrir des lieux de rencontres et de réunions à Chamarande		2005
	31	Aide renforcée aux associations d'éducation populaire	X	Evaluation du dispositif existant d'aides aux associations
	32	Création d'un centre de ressources pour appuyer les projets associatifs et citoyens	X	à réviser en lien avec l'engagement N°2
	33	Cofinancer les maisons de quartiers dans les secteurs en contrats de ville, grands projets de ville (GPV) ou opérations de renouvellement urbain (ORU)	X	Etude de complémentarité des services offerts par les maisons de quartiers et les centres sociaux
	34	Diffusion culturelle dans les territoires du Sud du département		2005
	35	Aide au développement du dispositif école "ouverte"	X	Lien avec l'engagement 12
6 Mieux répondre aux besoins des personnes âgées	36	Maintenir le droit à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie des personnes âgées) dans sa formulation initiale		2004
	37	Intensifier les actions de lutte contre la maltraitance des personnes âgées		2004
	38	Créer des structures d'accueil de jour de proximité pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer		2004
	39	Développement des plates-formes départementales de services d'aide à la personne	X	Contenu à redéfinir. Reformulation : "Améliorer la qualité des services d'aide à la personne"

7 Faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées	40	Permettre le maintien à domicile en développant une offre de service adaptée (auxiliaires de vie)	X	reformulation : "Développer le soutien à domicile par une offre de services adaptés."Intégré à la révision du schéma départemental.
	41	Plus une seule construction de bâtiments, d'équipements ou d'espaces publics, subventionnée par le Département, qui ne prenne en compte l'accessibilité des personnes handicapées		2004-2007
	42	Ouverture d'une Maison départementale du handicap		2006
	43	Mise en accessibilité des bâtiments départementaux	X	Etat des lieux et diagnostic en 2005
	44	Création d'un service public d'aide technique au montage des projets pour la création, le développement et la gestion des structures d'accueil	X	Reformulation : "Création d'un service public d'aide technique au montage des projets de structures d'accueil "
	45	Plus un seul adulte handicapé sans structure d'accueil adaptée à horizon de 10 ans		2005-2015
	46	Offrir à l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs un lieu d'accueil, d'information et d'orientation	X	Fusion avec engagement N°42
8 Améliorer les conditions de déplacement des personnes à besoins spécifiques	47	Création d'une centrale de réservation et d'un service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite		2006
	48	Renouvellement systématique de la flotte départementale par des véhicules accessibles aux personnes à mobilité réduite		2004-2010
	49	Soutien technique et financier aux projets de mise en accessibilité des arrêts de bus		2004-2008
	50	Inciter les collectivités locales à l'élaboration d'un diagnostic sur l'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite		2005-2008
	51	Étendre l'accès au service de transport à la demande à tous publics isolés notamment en zones rurales.	X	Lien avec engagement 47. Étude à lancer
9 Renforcer les solidarités en direction des familles et des enfants	52	Développer les actions d'insertion et de lutte contre les exclusions.		2005 et suivantes
	53	Développer les plates-formes de services publics regroupant différents services sociaux (communes, département, État)		2004 et suivantes
	54 a	Améliorer l'accueil du public et développer les services de proximité (crèches notamment) ; mettre en œuvre la charte du travail social	X	Reformulation et dédoublement 54a : "Développer et diversifier les modes de garde pour la petite enfance"
	54 b		X	54b : "Améliorer l'accueil du public dans les services sociaux et médico-sociaux départementaux" 2005-2008

	55	Programme de réhabilitation des maisons départementales des solidarités et des centres départementaux de PMI		Reformulation : "Rendre les locaux des maisons départementales des solidarités et des centres départementaux de PMI plus accessibles et attractifs au publics "
--	----	--	--	--

Edition 2005	Programmation 2005	X	prévisions de réalisation
	Révision de l'engagement initial	X	
	Validation programmation 2004		

Promouvoir un développement raisonné pour être durable

Objectif	n°	Engagement Édition	2005	Réalisation prévisionnelle
10 Économiser l'espace et maîtriser l'extension urbaine	56	États généraux pour une contribution du Département à la révision du SDRIF (Schéma directeur de la région Ile-de-France)		2005
	57	Étudier les conditions pour contenir le développement des plates-formes logistiques		2004
	58	Soutien à l'élaboration de projets de territoire en concertation avec la population et les collectivités territoriales		2004
	59	Soutien aux outils techniques (agences d'urbanisme, Conseil de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) qui contribuent à la mise en œuvre des principes du développement durable		2004
	60	Produire un document stratégique de planification, « Livre Blanc » de l'aménagement du territoire essonnien	X	Reformulation : « Élaboration d'un schéma d'orientation départemental pour un développement durable, maîtrisé et solidaire.» Réalisation 2005 et 2006
11 Développer la diversité et la qualité des modes de déplacement	61	Augmenter les fréquences et la qualité du service en semaine et le week-end sur les lignes du réseau départemental		2004
	62	Programmer de nouvelles lignes de bus (notamment Massy-Orly, Etampes-Evry, Val d'Yerres-Orly) et l'extension des lignes existantes vers les départements limitrophes		2005
	63	Élaboration d'un schéma départemental des déplacements	X	à réviser
	64	Création d'un Conseil départemental et participatif des déplacements (associant les différentes collectivités concernées, les usagers et les transporteurs)		2005
	65	Améliorer la qualité du service aux voyageurs sur les lignes RER C et D		2004-2008
	66	Mobilisation des Essonnien pour la réalisation par l'Etat de la tangentielle ferrée Sud Massy-Evry	X	à réviser
	67	Mettre en place, aux points d'arrêt et dans les bus du réseau départemental, une information en temps réel des voyageurs.		2005
	68	Ouvrir une 9ème ligne de bus départementale Val d'Yerres-Evry via Vigneux et Ris-Orangis		2004
	69	Création d'un bureau des temps	X	à réviser
	70	Mise en cohérence des plans locaux de déplacement des agglomérations	X	Lien avec l'engagement 64.

Promouvoir un développement raisonné pour être durable

Objectif	n°	Engagement Edition	2005	Réalisation prévisionnelle
12 Partager la voirie	71	Un plan départemental des liaisons douces alternatives à la voiture		2004
	72	Entretien écologique des abords de la voirie départementale (alignements d'arbres, dépendances vertes, fauchage tardif)		2006
	73	Aménager partout où cela est nécessaire une voie réservée ou prioritaire aux bus sur les routes à 2X2 voies relevant de la compétence du Conseil général de l'Essonne et favoriser ces aménagements sur les voiries non départementales	X	à réviser
	74	Un schéma départemental d'aménagement de sites propres pour les transports en commun		2005
	75	Assurer une meilleure « multimodalité » (RER/ Tram/ Bus/ taxi/ Vélos/ Piétons) des transports, en cofinçant des parkings à vélos dans toutes les gares et des parkings de rabattement des voitures	X	Etude de définition et de proposition de sites pilotes à réaliser en 2005-2006.
	76	Développer l'implantation de services de mise à disposition de vélos dans les gares	X	Lien avec l'engagement 75.
13 Orienter l'essor économique sur les objectifs du développement durable	77	Favoriser l'insertion des publics jeunes en difficulté en déployant l'école de la deuxième chance sur l'ensemble du territoire au terme d'une première phase d'expérimentation		2004
	78	Développer les initiatives en faveur du commerce équitable		2004-2005 et suivantes
	79	Soutenir les actions des entreprises d'insertion et associations intermédiaires pour l'insertion professionnelle et les chantiers écoles		Reformulation : "Soutenir les actions des entreprises d'insertion et associations intermédiaires pour l'insertion professionnelle et les chantiers écoles"
	80	Table ronde sur la formation professionnelle et continue en Essonne	X	à réviser
	81	Favoriser la transmission et la reprise d'activité des très petites entreprises	X	à réviser
	82	Favoriser l'émergence d'un pôle de recherche technologique sur les questions de l'environnement	X	à réviser
	83	Inciter à l'essor du « tourisme vert » en aidant à structurer le pôle touristique régional Sud Essonne autour d'une offre créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement	X	Programmation en 2005 du conservatoire national des plantes médicinales.
	84	Aider l'artisanat en zone urbaine et rurale et développer les services de proximité aux personnes et aux entreprises	X	Etude à lancer avec les chambres de commerces, des métiers et l'agence économique.
	85	Soutenir le développement et l'ancrage sur le territoire des PME-PMI en lien avec le Conseil régional d'Ile-de-France	X	Etude à lancer

86	Favoriser la création d'une filière industrielle éco-environnementale (hôtel d'entreprise, pépinière dédiée, incubateur)	X	En lien avec l'engagement 82 étude à lancer.
----	--	----------	---

Promouvoir un développement raisonné pour être durable

Objectif	n°	Engagement Édition	2005	Réalisation prévisionnelle
14 Favoriser les énergies renouvelables et promouvoir la démarche Haute Qualité Environnementale	87	Lancement d'un plan Énergies renouvelables	X	à réviser
	88	Mise en place d'une démarche HQE dans tous les chantiers de constructions départementales		2005
	89	Bonification des aides départementales pour les communes adoptant une démarche HQE	X	à réviser
	90	Étude des capacités de production de biocarburants en Essonne et de la demande potentielle de cette énergie dans les transports collectifs	X	à réviser
	91	Favoriser la mise en place de la Haute Qualité Environnementale dans les entreprises et zones économiques en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne et la Chambre des métiers	X	Mise en œuvre en 2005 au travers d'un partenariat avec la CCI. Deux sites expérimentaux Evry et le Val d'Orge
15 Privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement	92	Soutenir les démarches de maintien d'une agriculture périurbaine		2005
	93	Soutenir l'expérimentation des contrats d'agriculture durable (CAD)		2005
	94	Inciter financièrement la mise en œuvre de mesures agro-environnementales (MAE)	X	Élaboration d'une nouvelle politique agricole départementale en 2005
	95	Favoriser le développement de l'agriculture biologique et des filières de distribution essonniennes	X	Élaboration d'une nouvelle politique agricole départementale en 2005
	96	Créer un label essonnien de qualité, publier un guide des produits labellisés et promouvoir les espaces de vente de produits locaux	X	Élaboration d'une nouvelle politique agricole départementale en 2005

Edition 2005	Programmation 2005	X	prévisions de réalisation
	Révision de l'engagement initial	X	
	Validation programmation 2004		

Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures

Objectif	n°	Engagement Édition	2005	Réalisation prévisionnelle
16 Préserver les espaces naturels et le patrimoine	97	Elargir la politique départementale d'acquisition et de valorisation des Espaces naturels sensibles (ENS)		2005-2010
	98	Assises nationales biennales des ENS		2004
	99	Schéma départemental des paysages remarquables, naturels ou bâtis		2006
	100	Soutenir la création et la valorisation des espaces paysagers, des parcs urbains et des jardins familiaux	X	2005 Dispositif d'aide en cours d'évaluation
17 Reconquérir la qualité des rivières	101	Définition d'une politique globale départementale de l'Eau à l'échelle des bassins versants		2003
	102	Rendre accessibles les berges de Seine et des rivières	X	2005 Aide aux communes pour montage de projets
	103	Mise en place d'un dispositif d'observation de la ressource en eau potable : qualité sanitaire, transparence des prix, audit sur la gestion des services d'exploitation	X	2005-2006 Réalisation de l'étude permettant l'élaboration du schéma départemental d'élaboration de la ressource en eau
18 Prévenir la production et développer la valorisation des déchets	104	A partir du Plan départemental d'élimination des déchets, affirmation d'une politique départementale globale de réduction et de valorisation des déchets		2003
	105	Poursuivre la réflexion sur l'incinération des déchets et sur les modes de valorisation complémentaires en lien avec la région Ile-de-France		2005-2006
	106	Créer une première recyclerie-ressourcerie afin d'expérimenter ce concept	X	2005 Identification d'un porteur de projet en partenariat avec les différents syndicats
	107	Publication de conseils « futés » pour encourager l'échange et la réparation des objets	X	Poursuite de la rubrique conseils futés dans le JDE
19 Innover pour des transports propres	108	Des bus propres sur le réseau de transports en commun du Conseil général		2004-2010
	109	Bonification des subventions pour l'acquisition de véhicules propres par les collèges		2004
	110	Cofinancement de bus électriques dans les zones urbaines denses	X	à réviser
	111	Participation à la création d'une bourse d'échanges pour le co-voiturage		2005

	112	Étude de faisabilité de batobus sur la Seine en partenariat avec les départements voisins	X	à réviser
	113	Contribuer aux plans de déplacement des entreprises	X	2005 Sensibilisation d'entreprises à partir d'une présentation des expériences du département sur le covoiturage.
20 Agir contre les nuisances sonores et les pollutions	114	Vigilance et mobilisation pour le maintien du couvre-feu à Orly, le respect de l'arrêté ministériel		2004-2007
	115	Organiser des États généraux du trafic aérien		2005
	116	Contribution au réseau BruitParif		2005
	117	Élaboration d'une cartographie -action du bruit en Essonne		2006
21 Disposer d'une information fiable sur les risques majeurs	118	Installation de la Commission d'information sur le site du CEA à Bruyères-le-Chatel et poursuite du travail d'animation des autres Commissions locales d'information (CLI) des sites sensibles		2004
	119	Information et sensibilisation, en lien avec les services de l'État, sur les risques naturels et industriels		2004
	120	Cartographie du risque d'inondations en Essonne	X	2005 Après les Plans de prévention contre les risques d'inondation poursuite de la mise en ligne sur le site départemental des informations relatives au risque d'inondation.



Observatoire participatif des engagements

Présentation des Rapports de l'Observatoire à l'Assemblée départemental

Bilan de l'édition 2004 de l'Agenda 21 départemental

21 mars 2005

Bilan 2004 - Synthèse du Groupe 1
« Développer une citoyenneté garante du développement durable »
février 2005

Le groupe 1 a en charge l'observation de trois objectifs :

- Renforcer la démocratie participative
- Développer une conscience éco citoyenne
- Favoriser le rôle du conseil général de l'Essonne pour que notre département devienne pilote en matière de développement durable.

Dans un premier temps où en sont les 24 engagements qui composent ces trois objectifs ? Nous voyons que certains sont déjà effectifs ou bien sont en cours de réalisation. Et notre groupe en prend acte. D'autres par contre, tardent à se mettre en place, soit simplement parce qu'ils sont prévus à plus long terme, soit parce qu'ils rencontrent quelques difficultés. Peut-être de formulation ou d'information ?

Un des objectifs de notre groupe est le renforcement de la démocratie participative. Ce thème n'étant pas aussi avancé qu'on pourrait l'espérer, nous nous permettons une proposition de « mode d'emploi » afin que la volonté du Conseil général de l'Essonne se traduise plus vite dans les faits.

Tout d'abord nous reconnaissons avec satisfaction la réalisation de certains engagements grâce à l'investissement des pilotes et du Conseil Général.

En effet, des engagements comme la construction HQE, la coopération décentralisée, le guide des bonnes pratiques, la rubrique dans le Journal de l'Essonne ou l'achat de véhicules GPL sont déjà rentrés dans les faits. Ainsi l'observatoire participatif de l'environnement; comme d'autres vont se concrétiser en 2005 tels le diagnostic énergétique, l'aide aux collectivités locales pour la mise en place de l'Agenda 21, la charte éthique pour les achats publics ou la mise en place de correspondants au développement durable dans tous les services du Conseil général.

Nous attirons l'attention de l'assemblée sur les difficultés d'ordre juridique que certaines actions rencontrent parfois, quand les appels d'offre obligent à une concurrence qui n'existe pas encore par manque de sensibilisation des fournisseurs au développement durable. C'est le cas pour le GPL et surtout pour le bois éco-certifié.

Ces difficultés prouvent la nécessité pour les collectivités locales de se mobiliser afin que les entreprises en général et les fournisseurs potentiels comprennent bien que le développement durable correspond à une démarche éthique qui permet aussi des débouchés économiques concrets.

A ce sujet, les actions du Conseil Général de l'Essonne doivent être exemplaires et servir d'effet de levier.

Nous devons également souligner que l'évolution insuffisante, voire inexistante de certains engagements, pose la question de leur mise en œuvre. Parce qu'à notre avis celle-ci n'est pas bien définie. D'une manière générale, le problème commun de ces engagements, est de mettre en place des relations et des structures plus participatives.

Citons par exemple la mise en place de la participation à des projets départementaux et l'Ecobus pour la sensibilisation des scolaires ou la Maison départementale de l'environnement.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ces engagements, quand ils sont avancés, l'ont été sans que nous puissions en avoir connaissance au sein de l'OPE; alors que nous avons la faiblesse de penser que nous aurions pu apporter notre pierre à ces différents édifices.

Nous pensons qu'une des raisons de ce dysfonctionnement est une définition imprécise de la participation au sein de l'observatoire et de son mode opératoire.

Pour nous, la participation passe d'abord par l'engagement volontaire, c'est d'ailleurs notre seule légitimité, mais aussi par la volonté politique d'agir autrement.

La démocratie participative est l'écoute des idées des volontaires, leur prise en compte sans oublier l'intérêt général. Pour ce faire, il faut des citoyens informés, nous estimons ne pas l'être suffisamment encore pour être acteurs dans l'accompagnement des politiques publiques. Il convient, selon nous d'envisager avec le Conseil Général, l'élaboration d'une définition commune et partagée de la notion de participation et ce dans le but de mieux comprendre les attentes du Conseil Général vis à vis des membres de l'OPE.

En outre nous souhaitons être plus nombreux, c'est pourquoi Il faut renforcer la sensibilisation et l'information pour ouvrir la participation au plus grand nombre de citoyens.

Nous pensons naïvement que la participation devrait intervenir lors de l'instruction des dossiers afin d'aider à mieux définir sur le fond les politiques publiques pour les rendre plus facilement applicables sur le terrain.

Ce rôle d'aiguillon nous paraît important. En effet, le simple rôle d'observateur ne nous satisfait pas pleinement, et nous avons pu constater que les engagements ayant du mal à se mettre en place manquent de participation générale et citoyenne,

Nous saurons aider le travail préparatoire de l'administration en apportant des visions nouvelles, des expériences de terrain multiples.

Pour ce faire nous sommes bien conscients qu'il faut définir le rôle de chacun. Le politique doit garder son rôle d'initiative et de décision, le citoyen volontaire est là pour aider à la qualification des projets car la connaissance du terrain et l'écoute des Essonnien est un gage d'efficacité à moyen et long terme.

Une meilleure information,

Un politique gardant ses prérogatives,

Une écoute réelle vis à vis des citoyens lors de la préparation des projets,

nous semble la meilleure méthode pour aller vers une participation citoyenne qui est, il ne faut pas l'oublier, l'âme de la démarche du développement durable.

Développer une conscience éco citoyenne.

Les membres du groupe souhaitent que l'observatoire permette aussi, par une information régulière des Essonnien et selon des supports accessibles au plus grand nombre (ils restent à définir ou à inventer) de développer les possibilités pour chacun d'agir en faveur d'un développement durable dans tout son environnement personnel, son habitat, son travail. Par exemple en intervenant au niveau des économies d'eau, d'énergie, des achats équitables, de la pollution dans les maisons, les jardins. Favoriser l'échange d'informations, des bonnes pratiques et des retours d'expérience.

C'est permettre à chacun de nous de développer une conscience citoyenne et d'entreprendre le travail de fond nécessaire pour que les générations futures puissent évoluer dans un monde viable, vivable et équitable.

Voilà comment nous voyons cette première année de l'OPE qui doit évoluer autant dans la méthode que dans le « sens ». Monsieur le Président BERSON nous dit « nous avons tout à inventer », nous ajoutons ensemble.

Ainsi le troisième objectif pourrait se concrétiser.

Nous avons conscience de participer à l'expérimentation d'un changement sociétal sans révolution, faisons en sorte de réussir ensemble, Et nous pourrons peut être tous dire à nos descendants « nous y étions » lorsque les consciences seront sensibilisées au développement durable.

pour le groupe 1,
les Rapporteurs,

Claire BRANGER
Jacques PAPIN

Bilan 2004 - Synthèse du Groupe 2

« *Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire* »

février 2005

Le groupe 2 a, pour sujet de préoccupation, quatre thèmes :

- le logement
- la lutte contre l'exclusion
- les handicapés
- la maltraitance et un engagement culturel sur le sud Essonne.

Tout d'abord nous voulons dire que nous avons conscience de l'effort réalisé par le Conseil général de l'Essonne à travers les 120 engagements, bon nombre d'entre eux, une majorité, semblent avancer. D'autres, il faut le dire, le sont moins.

Par ailleurs, nous formulons le vœu qu'un consensus politique se crée autour de cet Agenda 21 départemental et souhaitons également que nos élus soient des ambassadeurs, porteurs de cette dynamique dans leur commune et/ou leur agglomération.

Au-delà, nous nous posons la question de notre statut d'observateur et de notre capacité à évaluer réellement, sur le fond, les engagements.

Nous verrons donc dans un premier temps l'état des engagements qui nous concernent et dans un deuxième temps nous développerons l'idée que nous nous faisons de notre rôle de citoyen bénévole dans l'avenir avec le Conseil général de l'Essonne.

1. L'état des lieux

a) le logement

Sur le logement, il nous apparaît tout d'abord que le Conseil général a un problème de compétences car il n'est pas acteur direct, soit parce que ce sont les villes qui contrôlent le plus le logement social par exemple, soit parce que c'est d'abord une affaire de marchés privés.

Au-delà des engagements actuels qui sont avancés et dans les temps pour 60% d'entre eux environ, nous pensons que plusieurs enjeux apparaissent pour le Conseil général.

D'abord il serait bon de mieux cerner les objectifs et créer des critères de subvention.

En effet, bon nombre d'actions du Conseil général concernent du cofinancement, nous pensons que pour mieux orienter la politique du Conseil général il faut établir des critères sociaux, écologiques, urbains de subvention afin que les autres acteurs plus opérationnels prennent mieux en compte les objectifs du Conseil général.

De plus, nous attirons votre attention sur les ventes des HLM qui ont déjà été subventionnées lors de leur construction par l'Etat ou les collectivités locales. Où va l'argent de ces SA HLM ? Cela profite-t-il à de nouvelles constructions ?

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur les copropriétés en difficulté et sur les actions potentielles du Conseil général en leur faveur.

Enfin, nous voulons souligner la faiblesse des informations recueillies par le Conseil général en matière des logements sociaux par exemple et de constructions, alors que ces informations existent dans chacune des communes. Il nous paraît intéressant d'entrevoir la mise en place d'un système de recueil d'informations.

b) Les handicapés

Sur les handicapés nous voulons souligner la faible mobilisation de la part de certains pilotes sur ce sujet qui nous semble préoccupante même si nous savons que le Conseil général n'a pas attendu l'Agenda 21 pour agir en la matière.

Mais en terme d'exemplarité le Conseil général peut être, à notre avis, un impulseur vis à vis des communes, il nous semble important d'obtenir un meilleur suivi sur le sujet, notamment en favorisant la transversalité et la coopération avec les associations.

Il semble par ailleurs qu'à l'avenir l'Agenda 21 devrait intégrer des engagements relatifs aux enfants handicapés mentaux.

c) Maltraitance

Nous attirons votre attention sur les problèmes que rencontrent les salariés des associations d'aide à domicile à disposer de formations professionnelles. Nous voulons également mettre en exergue la nécessité de mettre en place des instances de contrôle du travail des associations en la matière, il nous semble en effet important de savoir si les subventions accordées à ces structures associatives sont optimisées.

d) Lutte contre l'exclusion

Concernant cet objectif, il nous semble évident qu'une politique d'insertion doit être relayée par une véritable politique de logement et d'emploi. Le Conseil général se doit donc d'être l'initiateur de démarches transversales dans les politiques publiques qu'il mène afin de projeter et régler les difficultés qui se posent en matière de lutte contre l'exclusion.

2. Qu'est-ce qu'être observateur ?

Pour le dire honnêtement, ce rôle d'évaluateur nous semble problématique, soit parce que nous estimons ne pas en avoir la capacité technique, soit parce que nous ne nous sentons pas l'âme de « surveillant ».

En revanche, nous sentons bien la nécessité qu'existe un regard citoyen sur les avancées de l'Agenda 21. Nous comprenons bien l'interaction qui apparaît entre les élus et l'administration et nous pour un meilleur travail collectif.

Nous voulons bien sûr conserver cette interaction mais nous aimerions aller plus loin ensemble.

La participation citoyenne doit s'opérer sur des sujets qui nous préoccupent par des échanges d'idées, d'informations, sans avoir un comportement de lobbyiste quelconque.

Nous devons garder notre rôle de citoyen anonyme, rester modeste mais nous pouvons aussi être une « boîte à idées » précieuse pour l'Agenda 21 en apportant une analyse différente et des solutions également différentes que celles que l'administration et les élus peuvent apporter tout simplement parce que nous ne sommes pas dans les mêmes logiques.

Notre participation à la qualification des engagements nous paraît aujourd'hui insuffisante. Certes ces derniers ont bien avancé et nous félicitons les pilotes de leur travail mais certains engagements tout en avançant ne vont pas dans le bon sens car les politiques publiques développées ne nous semblent pas convenir.

Des échanges avec les responsables de ces engagements auraient à notre avis été utiles car nous pensons avoir une attention au public plus forte. Ainsi, nous pourrions participer à la mise en œuvre de politiques publiques plus en prise avec le particularisme des individus et des territoires.

Tout en gardant un certain rôle de contrôle de l'avancée des engagements, nous pensons que dans l'avenir nous gagnerons, tous ensemble, à avoir davantage d'échanges et de participation avec le Conseil général pour que le travail accompli soit encore plus efficace et en phase avec les aspirations nouvelles.

pour le groupe 2,
les Rapporteurs,

Frédérique PECHEUX
Jean MULARSKI

Bilan 2004 - Synthèse Groupe 3
« Promouvoir un développement raisonné pour être durable »
février 2005

Le groupe 3 a pris en charge les objectifs concernant l'agriculture, les énergies renouvelables, le développement économique durable, la maîtrise de l'extension urbaine, le partage de la voirie et les modes de déplacement.

Pour ce rapport, nous vous proposons dans un premier temps nos conclusions sur l'observation de nos différents objectifs et dans un deuxième temps notre analyse plus large sur les enjeux de l'Agenda 21 et sur l'évolution possible de l'observatoire.

Tout d'abord nous tenons à souligner le travail important qu'a fourni le Conseil général de l'Essonne ainsi que les pilotes.

Nous sommes aussi conscients que nous sommes en phase d'expérimentation, que cela demande du temps. Nous acceptons que tout ne soit pas parfait mais vous en conviendrez, cela peut parfois agacer.

Donner du temps au temps, entreprendre l'Agenda 21 sur la durée, est notre état d'esprit au-delà des critiques que nous pourrions être amenés à formuler.

Notre rôle d'observateurs a été un travail intéressant par les rencontres que nous avons faites et les échanges qui ont eu lieu.

Les objectifs qui suivent n'ont pas été tous évalués de la même manière, cela est en partie lié à la différence de nature des engagements.

Objectif 10 : la maîtrise de l'extension urbaine

Des réunions très intéressantes et informelles ont permis des échanges fructueux entre les participants de l'Observatoire et les responsables des projets dans l'administration sur la révision du SDRIF, pour autant, cette révision nécessite de disposer d'un maximum d'information de la part du Conseil général que nous n'avons pas encore, nous appelons votre attention sur la difficulté d'obtenir les éléments nécessaires sur ce dossier. Nous estimons également qu'un suivi plus participatif et plus transversal, intégrant les élus et les citoyens, est nécessaire afin de bien évaluer les enjeux du SDRIF et ses implications sur les territoires, nous appelons de vœux la participation aux ateliers de suivi du SDRIF. Nous demandons enfin la mise en place d'un diagnostic sur les plateformes logistiques

Objectif 11 : les modes de déplacements

En matière de transport nous soutenons la campagne sur le RER C et D du Conseil général qui faisait partie d'un engagement afin d'obtenir un meilleur service public. Cependant, les engagements de cet objectif s'inscrivent dans le long terme, le bilan est de ce fait difficile à formuler, nous regrettons néanmoins que le dossier Tangentielle Ferré Sud avance si lentement. Par ailleurs, l'Observatoire suggère une politique beaucoup plus volontariste pour inciter encore davantage les automobilistes à passer de la voiture aux transports collectifs. Il ne faudrait pas se contenter de mettre de nouvelles structures en place sans en informer massivement les Essonnais. L'Observatoire pense également qu'il ne devrait y avoir qu'un seul système de tarification en Ile-de-France qu'il s'agisse d'un transport proposé par le département ou la commune.

Objectif 12 : le partage de la voirie

Nous saluons la réalisation du schéma des liaisons douces et la volonté du Conseil Général à élargir le réseau des pistes cyclables. Mais au-delà nous voulons également attirer l'attention sur la définition et l'organisation des politiques publiques à mettre en place.

En effet, on peut agir vite mais, en la matière, le manque d'échanges peut parfois empêcher de donner à ces politiques tous leurs effets.

Sur la Gestion écologique des abords de la voirie, L'Observatoire espère que le CG se montrera ambitieux dans cette démarche.

Nous souhaitons vivement que la population et les élus locaux soutiennent une démarche qui ira contre un déclin de la biodiversité en Essonne. Cette démarche devra s'accompagner d'une campagne d'information volontariste, nous estimons par ailleurs qu'il est indispensable que les agents qui travaillent sur le terrain soient sensibilisés à la nature.

Objectif 13 : le développement économique durable

Le Plan départemental d'insertion doit être réalisé en concertation car seule une structure globale en Essonne, fondée sur un développement d'échanges entre les acteurs, permettra la mise en place

d'une politique publique d'insertion efficace. Il est par ailleurs nécessaire de créer, par ces échanges, un véritable parcours d'insertion entre structures complémentaires dans le département. Il nous semble important que le développement économique soit davantage axé sur le développement durable et non sur des logiques financières de court terme. Le Conseil général doit permettre l'émergence d'activités respectant le développement durable et aider également la reprise d'entreprises par des structures sociales et solidaires.

Objectif 14 : les énergies renouvelables

Sur cet objectif, nous encourageons le Conseil général à favoriser la construction de bâtiments répondant aux normes HQE. Les énergies renouvelables doivent également être privilégiées au travers d'un Plan des énergies renouvelables et d'une veille technologique car il s'agit d'enjeux en constante évolution.

Objectif 15 : l'agriculture

Le travail que nous avons accompli a d'abord été un travail d'enquête terrain. Ce travail d'expertise nous a paru nécessaire pour bien évaluer les engagements. Ce travail est bien sûr à la disposition du Conseil général.

Nous notons le premier acte significatif qui est la création d'une direction, d'une mission, et d'une ligne budgétaire.

Ces créations, associées à un planning de décision, nous semblent la preuve tangible qu'une prise de conscience a été faite sur un sujet sur lequel de plus en plus d'Essonniens réagissent.

Concernant l'agriculture biologique, nous constatons que notre département a pris encore plus de retard que la moyenne française par rapport au reste de l'Europe.

Il commence à se dire régulièrement que les français sont plus inconscients que la plupart des européens. Est-ce acceptable ?

Sans volonté d'évolution, il est sûr que l'Agriculture essonnienne manquera tous ces nouveaux marchés, leurs emplois induits, avec pour conséquence un développement des importations.

De même, il faut être conscient qu'il est urgent d'implanter cette nouvelle pratique agricole économe en énergie, eau, engrais et pesticides.

La maîtrise du foncier, l'aide à l'installation et au maintien, le développement des circuits courts de commercialisation, sont des enjeux forts, nous en sommes conscients.

Les Essonniens comptent sur le Conseil général et les communes pour prendre à bras-le-corps ces questions difficiles mais fondamentales et urgentes.

Au delà de ce rapport factuel sur nos objectifs, qui montre que beaucoup de choses ont avancé mais qu'il reste aussi beaucoup de choses à faire, nous voudrions développer quelques idées sur notre mission d'observateur.

En effet, il nous semble que cette mission comporte trois postures:

- l'observation
- le suivi des engagements
- la participation

Etre observateur et réaliser le suivi d'avancée de l'Agenda 21 nous semble pour nous, citoyens voulant participer à la chose publique, un peu trop restreinte, même si ce rôle qui nous incombe nous semble également important. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que la concertation n'implique pas la participation et que c'est bien une posture participante que nous voulons mettre en avant.

Nous souhaiterions donc que davantage d'échanges se fassent avec les responsables de ces engagements pour mieux les définir, pour pouvoir donner nos idées sur les orientations possibles des politiques publiques à développer.

Cet échange, nous en sommes certains, pourra être générateur d'enrichissement pour ces engagements.

Pour ce faire nous voudrions mettre en place un système d'information entre observateurs mais aussi en interaction avec vous, Conseil général, en sachant que les rôles ne doivent pas être confondus.

C'est pourquoi nous aimerions développer davantage un dispositif Internet avec courriel, forum, afin que les échanges entre nous, mais aussi avec les autres citoyens qui ne sont pas encore engagés dans l'Agenda 21, soient plus amples afin que les idées nouvelles soient encore mieux construites.

Enfin, il nous semble important que le Conseil général fixe des objectifs de résultats sur ses politiques publiques. Ces objectifs pourraient être déterminés ensemble afin que l'évaluation soit plus simple et qu'ils puissent à terme dépasser l'Agenda 21 afin que ce dernier devienne une méthode généralisée, d'autant plus que le développement durable comporte intrinsèquement de véritables synergies, que l'administration du Conseil général, nous en sommes sûrs, développera de plus en plus à l'avenir.

pour le groupe 3,
les Rapporteurs,

Birgit TOLLNER
Mathieu FLOWER

Bilan 2004 - Synthèse du Groupe 4

« Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures »

février 2005

Le groupe 4 avait la responsabilité des 6 objectifs concernant les espaces naturels sensibles, l'eau, les déchets, les transports propres, les nuisances sonores et les risques majeurs.

Cette synthèse du rapport proposé en janvier portera sur le fonctionnement du groupe et sur son rôle d'observateur, ensuite sur l'évaluation des 6 objectifs étudiés et enfin sur les conclusions de la partie de l'Agenda 21 qui nous était confiée.

1 - Fonctionnement - Rôle de l'Observateur

Notre groupe a défini son rôle d'Observateur en prenant en compte la totalité des 24 engagements proposés en étroite liaison avec les services départementaux (pilotes et services concernés) , en essayant de s'approprier ces engagements à travers les rapports du Conseil général définissant la politique départementale, puis en recherchant des informations chez des partenaires extérieurs, et enfin en débattant tous ensemble tout en suivant le déroulement de chaque engagement et en dernier lieu en proposant une évaluation au moins par objectif (souvent par engagement).
Peut-on aller au-delà ?

2 – Suivi et évaluation des 6 objectifs

Objectif 16 : les espaces naturels sensibles

C'est un objectif qui recueille facilement un large consensus, mais qui reste trop confidentiel. Nous pensons que vous devez orienter les spécialistes vers un rapprochement avec le monde agricole et une communication renforcée vers le public essonnien. Le schéma départemental des paysages remarquables est en retard et la création et la valorisation d'espaces paysagers, de parcs urbains et de jardins familiaux restent bien trop modestes. Un gros effort pour inciter les communes à profiter des aides proposées est à faire. Les deux jours d'assises nationales furent un succès. Le rôle du Conseil général doit porter aussi sur l'Information, la Sensibilisation et le Développement de nos espaces essonnien à la disposition du public.

Objectif 17 : reconquérir la qualité des rivières

" Les enjeux de l'eau " serait un meilleur titre pour cet objectif ! Le travail à réaliser est très important et l'année 2004 n'a fait que dresser un état des lieux. La reconquête de la qualité des rivières, les ressources en eau, l'assainissement, les PPRI, l'accessibilité des berges de la Seine et de nos rivières et...le prix de l'eau restent à porter à la connaissance du grand public à l'aide d'une puissante communication (information et sensibilisation).

Nous vous rappelons que la réalisation d'un schéma départemental, étude à lancer en 2005, est une priorité pour les 20 ans à venir. Les études à mener sont nombreuses, souvent du domaine des spécialistes et les financements sont à mettre en place.

Objectif 18 : prévention et valorisation des déchets

L'objectif proposé porte sur la prévention des déchets et le développement de la valorisation.

Compte tenu de l'intérêt porté par le groupe et de la présence de spécialistes parmi nos membres, le travail du groupe a porté sur l'ensemble de la politique départementale des déchets, à partir du PDEDMA : prévention, collecte sélective, recyclage, valorisation et élimination des déchets. L'actualité se portait elle sur le projet de création d'un centre d'enfouissement des déchets ultimes sur le site de Vert le Grand. Vous trouverez dans le compte rendu du premier engagement HUIT propositions de conclusion en forme d'évaluation qui représentent des compléments proposés à la politique actuelle du département définie en novembre 2002. Si la prévention des déchets a naturellement mobilisé les débats, sujet que l'on retrouve au niveau départemental et national, des réflexions plus générales pour le futur sont proposées avec la prise en charge de la compétence par la Région et le soutien de notre groupe à la proposition de mise en place d'un syndicat unique pour notre département. La richesse des travaux en cours en Essonne : groupes de travail de la commission de suivi du PDEDMA, prochaine mise en place d'un Observatoire lancé par le SIREDOM (?) et les premières Universités

d'automne sur le traitement des déchets en Essonne, montrent l'intérêt de l'objectif Déchets. Le discours du président BERSON en clôture de l'évènement cité juste avant semble avoir satisfait les différents acteurs de cette activité : alors au travail pour innover davantage !

Objectif 19 : innover pour les transports propres

Bien que le titre soit clair, cet objectif est apparu non homogène dans les engagements proposés: bus propres – bus électriques – batobus – covoiturage et plan de déplacement des entreprises. Rien de significatif lancé en 2004. Cet objectif devra être revu en 2005, en définissant les engagements en accord avec les objectifs 11 et 12 du Groupe 3. Hors les transports terrestres qui devraient être un objectif prioritaire, les transports propres devront être redéfinis, choisis et de véritables innovations recherchées.

Objectif 20 : les nuisances sonores et les pollutions

Cet objectif portant sur l'ensemble des nuisances sonores et les pollutions intéresse très logiquement une grande partie du département et mérite de mettre en place un Comité de pilotage pour assurer la mission prévue. Le développement au niveau des communes d'études de diagnostics et d'accompagnement, et celui des réflexions sur les pollutions chimiques liées aux divers moyens de transport sont conseillés par le groupe.

Les deux engagements relatifs aux nuisances aériennes (bruit et pollution) ont suscité des débats fort intéressants, allant au-delà des seuls vigilance et mobilisation des aspects réglementaires : respect des arrêts et trajectoires. L'organisation des Etats généraux sur le devenir de la plateforme d'ORLY, visant à un projet de développement maîtrisé, concerté et respectueux de l'environnement, est un engagement dont le suivi sur 2005 intéresse vivement le Groupe, qui souhaiterait être représenté, comme cela a été rendu possible pour les E.N.S. ou les Déchets en 2004 !

La contribution au réseau Bruit Paris et l'élaboration d'une cartographie du bruit en Essonne sont deux engagements à suivre de près par le groupe.....dans les années à venir !

Objectif 21 : disposer d'une information fiable sur les risques majeurs

Ce dernier objectif composé de trois engagements très différents n'avait pas d'actions particulières du Conseil général sur l'année 2004. Il faudra reprendre ces engagements en 2005, et suivre les actions menées sur la mise en place de recherche d'information fiable sur les risques majeurs que représentent l'installation de la commission d'information sur le site du CEA de Bruyères le Châtel, l'animation de commissions des autres sites sensibles, les risques industriels et la cartographie des risques d'inondation en Essonne.

3 – Conclusions

3.1 – Nous n'avons pas porté le même intérêt aux 6 objectifs, et notre constat est que le Conseil général a fait de même ! L'intérêt était plus sensible lorsqu'une politique départementale existait, ou qu'une conférence (ou une audition) était réalisée et surtout quand la participation des membres à une manifestation était offerte (E.N.S.- déchets – eau - nuisances sonores). Attention à l'usure des groupes, il faut maintenir de l'intérêt.

3.2 – Nous avons noté la particularité que les problèmes financiers n'étaient pratiquement jamais la cause des retards constatés !

3.3 – Notre groupe a porté de l'attention à cet Observatoire, a pensé nécessaire de jeter un regard citoyen sur chaque engagement et a formulé ses évaluations le plus souvent en proposant quelques compléments d'orientation au Conseil général que vous trouverez dans chaque compte rendu d'objectif.

Une plus grande participation au déroulement des engagements est demandée par les membres et notamment un accompagnement sur le terrain pour certains travaux.

Une implication réelle des " élus " est souhaitée sur cet Agenda, au-delà de celle de l'année 2004en jouant le relais vers les citoyens de nos communes !

L'implication des essonniens doit être recherchée et de gros efforts de communication sont à inventer.

pour le groupe 4,
les Rapporteurs,

Michel BRAS
Pierre MASSELI